

## Compte rendu du conseil de quartier du Village Parisien

Le conseil de quartier s'est tenu le jeudi 12 octobre à 20h00 sous la présidence de Mme Ahanda.

Une trentaine d'habitants étaient présents ainsi que des membres du bureau du conseil de quartier et des représentants des services de la ville.

### **Ordre du jour :**

- ***Panneaux avec un plan du Village Parisien et plaque d'entrée de quartier***
- ***Point sur le plan propreté***
- ***Point sur les travaux en cours***
- ***Point sur le budget participatif***

### **1) Panneaux avec un plan du Village Parisien et plaque d'entrée de quartier**

Suite à la visite de terrain, il est proposé d'implanter le panneau devant la boîte aux lettres de la poste, sur la partie de trottoir délimitée par l'ancien tracé de stationnement, parallèlement à la voie.

Le lieu d'implantation du panneau est validé ainsi que celui des plaques d'entrée, de part et d'autre de l'avenue Maurice Thorez, d'une part entre le rond-point en limite des Mordacs et le Franprix, et d'autre part au niveau de l'entrée de l'avenue Maurice Thorez et du rond-point en limite de Villiers.

Le panneau ne pourra pas être mis sur le poteau directionnel du Département. Cet équipement départemental est destiné à recevoir des éléments normalisés d'indications de lieux dans le cadre du schéma directeur de signalisation du Département.

La proposition concernait un panneau double face avec d'un côté un plan du Village Parisien dans son contexte et de l'autre des photos des éléments les plus significatifs.

La proposition de panneau est jugée peu esthétique par les habitants présents. Une habitante souhaiterait un panneau plus modeste. D'autres font référence au panneau Decaux ou au panneau du type de ceux qui sont sur les promenades en bords de Marne.

Différents types de panneaux (avec leurs coûts TTC) seront proposés par courriel aux habitants le souhaitant. Les habitants seront conviés à une réunion en mairie, avec si possible la participation du service communication de la ville, d'une part pour le choix du type de panneau et d'autre part pour travailler l'esthétique du plan et de la seconde face éventuelle (photos).

### **2) Point sur le plan propreté**

Le plan propreté est présenté par Jean Louis Joncheray, Directeur de l'environnement et du cadre de vie et Vanessa Cochard, cheffe du service Gestion territorialisée de l'espace public-unité EST, après que soit visualisé le film réalisé pour le lancement.

La propreté est l'une des compétences de la ville mais aussi l'affaire de tous : ville, établissement public territorial « ParisEstMarne&Bois », bailleurs publics/privés et syndics, commerçants, entreprises, artisans, habitants et associations.

C'est désormais l'établissement public territorial « ParisEstMarne&Bois » qui a la compétence de gestion des ordures ménagères et de la déchèterie.

Les grands objectifs déclinés dans la présentation concernent : la lutte contre les incivilités, avec la proposition de créer une brigade propreté, l'installation de dispositifs favorisant le geste propre (poubelles, distributeurs de sacs pour déjections canines, mise en place d'amendes et possibilité pour la Ville de se faire rembourser les frais engagés par les contrevenants identifiés, mise en place de caméras mobiles).

Suite à une remarque, il est précisé que les nouveaux distributeurs de sacs pour déjections canines ne permettent de prendre qu'un seul sac à la fois ce qui évite les difficultés rencontrées antérieurement (vandalisme, vidage trop rapide).

Par ailleurs une habitante souligne que les particuliers peuvent se procurer des sacs dans le commerce pour un prix modique car elle en a trouvé à 1,50 € les 3 paquets.

Un habitant de la rue Lamartine estime que les cantonniers ne nettoient pas dans sa rue au niveau du Franprix (*NDLR : la rue est nettoyée au moins 2 fois par semaine à pied et il y a un passage quasi quotidien en véhicule. Avec le passage de nombreux collégiens, il est possible que des débris restent sur place entre chaque passage*). L'absence de nettoyage est aussi évoquée pour la rue Gustave-Courbet qui est très fréquentée (*NDLR : Concernant des propos inappropriés rapportés, un rappel à l'ordre a été fait à l'agent concerné*).

Une habitante souligne que les riverains ne connaissent pas leurs responsabilités par rapport aux plantes qui poussent devant chez eux.

Un habitant évoque aussi un dysfonctionnement concernant le numéro vert avec une intervention qui s'est faite plus de 10 jours après l'appel. Il s'agissait de branchages qui étaient devant un panneau stop, d'une propriété privée appartenant à une personne âgée. Après explications sur les difficultés de la personne, les services de la ville sont intervenus.

Des habitants estiment que la ville n'est pas plus propre qu'avant. Il est reproché le fait que les cantonniers ramassent les déchets avec des pincettes plutôt que de balayer. Des habitants trouvent que les trottoirs ne sont pas balayés lorsque passe la balayeuse (*NDLR : Un rappel à l'ordre a été fait au ripper qui accompagne la balayeuse rue Maurice-Thorez*).

Un habitant s'étonne que la déchèterie accepte des déchets d'entreprises. Une habitante précise que les artisans ne sont pas acceptés à la déchèterie et utilisent la plate-forme payante située au Plateau. Elle précise qu'il est normal que ce soit payant puisque le prix est répercuté sur les clients.

Une contrainte nouvelle est soulignée du fait que des habitants d'autres communes utilisent maintenant la déchèterie.

Monsieur Viguié s'étonne d'une faible ampleur d'ouverture de la déchèterie par rapport à d'autres. Il lui est répondu que si on pouvait souhaiter des ouvertures supplémentaires, force est de constater que des communes aux alentours n'ont pas du tout de déchèterie.

Madame Courty indique que son association a été informée que l'EPT « ParisEstMarne&Bois » pouvait fournir gratuitement un composteur.

Il est rappelé que la compétence des ordures ménagères, y compris la déchèterie, est transférée à l'EPT « ParisEstMarne&Bois ». Néanmoins le financement se fait toujours par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères municipale qui est entièrement reversée à l'EPT.

### **3) Point sur les travaux en cours**

Un point sur les travaux en cours est fait par Catherine Torres du service de la voirie municipale.

La rénovation de l'éclairage publique de la rue Maurice-Thorez devrait être réalisée d'ici la fin de l'année 2017 par le Département.

La mise en sens unique de la rue du 19 mars 1962 est en cours d'étude avec l'élargissement d'un des trottoirs pour se rendre à l'école. Elle doit être étudiée dans le cadre plus large du plan de circulation.

Un habitant rappelle les remarques faites lors d'un précédent conseil de quartier concernant la rue des Bas-Clayaux refaite uniquement sur un tiers de sa surface. Il est précisé que cette rénovation partielle correspond en fait à l'enterrement d'un réseau. Il ne s'agissait pas d'une rénovation de chaussée comme cela a pu être fait sur d'autres rues.

Une habitante rappelle qu'elle est intervenue plusieurs fois concernant la réfection du trottoir au niveau du 12 rue des Bas-Clayaux. Son mari handicapé ne peut pas sortir vu l'état des trottoirs. Il est précisé qu'une partie des trottoirs sera effectivement refaite d'ici la fin novembre.

Un aménagement a été réalisé à l'angle de la rue des Bas-Clayaux et de la rue de L'indépendance qui limite le nombre de places de stationnement afin de sécuriser la circulation. Il est demandé à ce que le même aménagement soit réalisé de l'autre côté de la rue de L'indépendance en remontant vers l'école maternelle.

Le passage piéton face à la résidence du Docteur Bring a été repeint et la signalisation a été renforcée. Il est indiqué que la demande de mères de famille est de déplacer ce passage piéton devant la résidence pour ne pas avoir à faire un détour pour emmener les enfants à l'école.

Les perspectives d'enfouissement des réseaux électriques sont précisées. Toutes les rues où le réseau de distribution électrique n'est pas enfoui sont concernées, notamment les rues du 19 mars 1962, de la Fraternité, Georges Danton, de l'Avenir, des Nations; Etienne Dolet, Gustave Courbet, Pasteur, Voltaire, Lamartine, Maurice Thorez, de la Corne de Bœuf, Louise Collet, Boulevard de la Source et rue des Bas-clayaux. Ces travaux d'enfouissement sont entièrement pris en charge par le SIPPAREC.

Concernant les réseaux de télécom la situation est différente puisqu'il y a un reste à charge important pour la ville. C'est pourquoi la ville intègre l'enfouissement lorsque cela est financièrement acceptable au regard du budget qui peut être dégagé.

Les difficultés liées au stationnement alterné et au non-respect de celui-ci par des riverains sont évoquées.

#### Déploiement de la fibre optique :

Les travaux pour l'installation des armoires de rue et des boîtiers sont en grande partie réalisés et/ou vont se terminer. Il reste à déployer les réseaux entre ces coffrets et les points de distribution situés dans les immeubles ou sur les poteaux pour l'aérien.

Un important travail est en cours concernant le réseau de distribution par Orange en priorité avec les immeubles.

Les études et travaux suivront pour les pavillons pour permettre une éligibilité et une mise en service courant 2018.

Il est précisé que les agences Orange sont au même niveau d'information que les autres opérateurs SFR et Bouygues. Pour connaître l'avancement de l'éligibilité de sa rue ou de son secteur, il convient non pas de s'adresser à l'agence Orange, mais à la filiale réseau d'Orange via le site «<http://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>»

#### **4) Points sur le budget participatif**

Suite à la demande effectuée par plusieurs habitants et transmise par Mme Courty, le conseil de quartier valide la somme de 1000 € pour les décorations de Noël avenue Maurice Thorez.